



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion Restreinte du 04/04/2024

Présidente : N. DEPAUW

Présents : Y. DUCHATEAU – E. POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans les 48 heures.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION FMI pour VALIDATION :

En application du barème « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison et après avoir pris connaissance du procès-verbal de la Commission FMI, la Commission Juridique valide l'amende de 150 € aux clubs suivants :

➤ **Dossier VERNEUIL As 1 – BEAUVAIS U.S.A.P. 1**

Seniors D1 groupe B

Match 26972827 du 03/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'U.S.A.P. BEAUVAIS pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier VERBERIE U.S. 1 – RURAVILLE Fc 1**

U15 D3 groupe F

Match 27628345 du 03/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'US VERBERIE pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS US 21 – BETHISY FC 21**

U18 D2 groupe E

Match 27636925 du 09/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'Us CREPY EN VALOIS pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier BEAUVAIS U.S.A.P. 1 – CREVECOEUR US 1**

U15 D3 groupe A

Match 27628081 du 10/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'U.S.A.P. BEAUVAIS 1 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier MAREUIL SUR OURCQ AS 1 – VERBERIE U.S. 1**

U15 D3 groupe F

Match 27628359 du 10/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'As MAREUIL SUR OURCQ 1 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier BRETEUIL US 1 – VERBERIE U.S. 1**

Féminines Seniors à 8 groupe A

Match 27865235 du 17/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à l'Us BRETEUIL 1 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier HERMES BERTHECOURT 31 – ST JUST DES MARAIS FC 31**

Féminines U16 à 8 groupe A

Match 27861816 du 16/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à HERMES BERTHECOURT 31 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier ST JUST EN CHAUSSEE 21 – CREIL UFAA/RCCA 21**

U14 D2 groupe A

Match 27627740 du 16/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à ST JUST EN CHAUSSEE 21 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ **Dossier NOGENT ASC CHEMINOTS 2 – ORRY/PLAILLY 2**

Vétérans 45 ans et Plus à 7 groupe B

Match 26400224 du 17/03/2024

☞ La Commission applique une amende de 150€ à ORRY/PLAILLY 2 pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

La Présidente

Nathalie DEPAUW

